

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 11 janvier 2022



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**

N° 5/2022

**ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 131-1, L 131-2, L 131-3 et L 131-4,
- Vu la demande formulée par l'entreprise NGE – EHTP à ARRAS chargée de travaux de réparation et de renouvellement de branchement du réseau assainissement pour le logement sis 14 rue Lefort et Vicaine à ANNAY-sous-LENS,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1er:

La circulation sera interdite sauf aux riverains le mercredi 12 janvier 2022 de 8h à 18h, rue Lefort et Vicaine.

Article 2:

La circulation sera déviée par les rues Jean Morel et Jean Goudin.

Article 3:

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise NGE - EHTP chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4:

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
 - Monsieur le Commandant - Commissariat de Police de CARVIN,
 - Monsieur Le Directeur du Service Technique de la ville d'ANNAY,
 - Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de la réalisation des travaux,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Yves TERLAT

